

LABEL QUALITE CES

Le label de qualité CES ?

Le Label de qualité est un prérequis pour les organisations qui proposent des activités de volontariat, des stages ou des emplois. Il garantit leur capacité à respecter les normes de qualité et les objectifs du Corps Européen de Solidarité. Il n'est pas lié automatiquement à une subvention. Les organisations peuvent demander le label en continu auprès des agences nationales (ou auprès de l'agence exécutive de la Commission européenne EACEA à Bruxelles dans le cas d'organisations à dimension européenne).

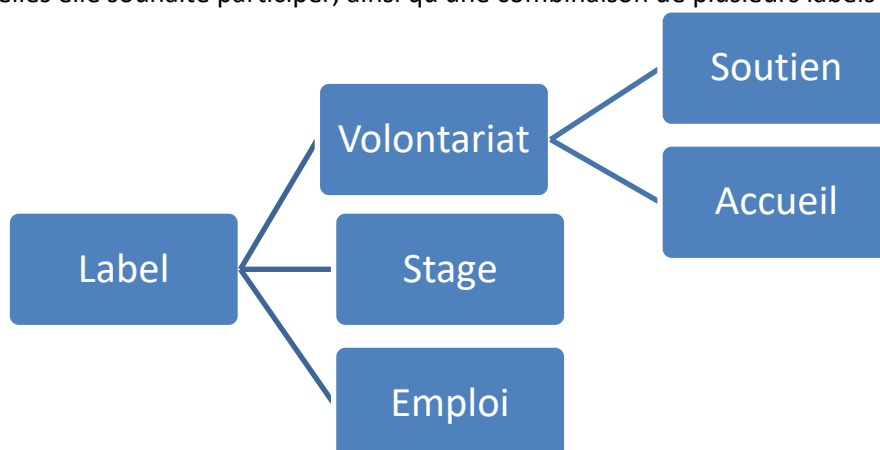
Qui peut demander un label qualité CES ?

Organismes publics et privés, établis dans les États membres de l'UE :

- Associations ;
- Établissements publics ;
- Collectivités territoriales ;
- Entreprises en lien avec le développement d'actions incarnant la solidarité.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Une organisation peut appliquer différents niveaux et rôles de label de qualité, en fonction des actions auxquelles elle souhaite participer, ainsi qu'une combinaison de plusieurs labels de qualité :



Bien choisir : Label unique, Label réseau/parapluie ?

	Lieu de réalisation des activités	Type de label
Une seule structure juridique	Un seul lieu	Label unique
Une seule structure juridique	Plusieurs lieux	Label unique avec plusieurs localisations
Différents membres indépendants juridiquement d'un réseau préconstitué (lien juridique/financier)	Plusieurs lieux	Label réseau/parapluie avec une entité dépendante par membre (chacun un PIC)
Différents membres indépendants hors d'un réseau préconstitué	Plusieurs lieux	Label unique pour <u>chacun</u> des membres, la coordination se fait au niveau de la demande subvention

Où postuler ?

Les organisations doivent s'inscrire elles-mêmes et soumettre leur demande de label de qualité sur le portail des participants Education, Audiovisuel, Culture, Citoyenneté et Bénévolat.

A quel moment ?

Les demandes de label de qualité peuvent être soumises de manière continue (c'est-à-dire à tout moment de l'année) pendant la période de programmation.

Durée du label ?

Le label de qualité est attribué pour toute la durée de la période de programmation (2018-2020) et restera valable jusqu'à la fin du dernier projet auquel l'organisation est associée, s'il est mis en œuvre au moyen d'une subvention de la période de programmation en cours.